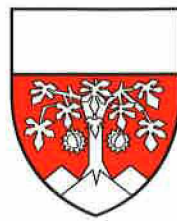


Journal communal d'information  
édité par la Municipalité du  
Mont-sur-Lausanne

Responsable:  
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:  
Greffe municipal

Impression:  
J.-P. Hauswirth, Le Mont



# AUX 4 COINS DU MONT

## Billet du syndic

A l'intérieur du présent numéro des 4 Coins, vous trouverez la liste des personnes que vous avez élues les 26, 27 et 28 octobre de l'année dernière au Conseil communal et à la Municipalité. Il ne nous a malheureusement pas été possible de vous les présenter dans le numéro du début du mois de décembre, car nous devions remettre les textes à l'imprimerie pour le 10 novembre au plus tard, soit avant l'éventuel 2<sup>e</sup> tour et l'échéance des délais de recours. Les résultats ont néanmoins été affichés au pilier public au soir du 28 octobre et une communication de la Municipalité et du Bureau du Conseil communal concernant les élections communales 2001 a été distribuée à tous les habitants de la commune le 15 novembre, à l'échéance du dépôt des listes pour l'élection du Syndic.

La liste des membres des Autorités communales peut être consultée sur le site Internet de la Commune: [www.lemontsurlausanne.ch](http://www.lemontsurlausanne.ch).

## Répartition des dicastères

La Municipalité s'est organisée de la manière suivante pour la législature 2002-2005.

- Monsieur Raymond Annen: Domaines et forêts;
- Monsieur Charles Bratschi: Bâtiments;
- Monsieur André Guex: Police, Service du feu, Protection civile et hygiène;
- Monsieur Michel Odier: Travaux, routes et collecteurs;
- Monsieur Jean-Pierre Sueur: Police des constructions;
- et, le nouveau venu, Monsieur Jean-Claude Noverraz: Instruction publique et cultes.

Monsieur Michel Odier conserve son mandat de délégué de la Municipalité au Comité du Syndicat d'améliorations foncières. Quant au soussigné, il conserve la responsabilité de l'Administration générale, des finances et de la sécurité sociale.

La Municipalité a désigné Messieurs André Guex comme 1<sup>er</sup> Vice-Syndic et Jean-Pierre Sueur comme second Vice-Syndic. Ses séances hebdomadaires ont toujours lieu le lundi à 17 heures. Le Syndic reçoit sur rendez-vous le jeudi après-midi.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez un compte rendu de la séance d'installation des Autorités communales du 12 décembre dernier. Il vous donnera toutes les informations relatives à l'organisation du Conseil communal et en particulier les noms des membres de son bureau.

## Budget 2002

Dans le précédent numéro, je vous avais renseigné sur les énormes transferts de charges sur les communes auxquelles le canton a décidé de procéder dans l'espoir de diminuer le déficit de son budget 2002. Lors de sa séance du 17 décembre, le Conseil communal a approuvé le budget de cette année, qui présente un déficit de **Fr. 2'998'400.-**. Il a également décidé de maintenir pour cette année le taux d'imposition communal inchangé à 85 % de l'impôt cantonal de base.

Il faut savoir que 65 % des recettes budgétisées pour 2002 sont absorbées par des participations à des dépenses cantonales ou intercommunales. Nous n'avons plus aucune marge d'autofinancement et tout nouvel investissement devra dorénavant être financé par des emprunts.

*Daniel Grosclaude  
Syndic*

## Reflets du Législatif

Le Conseil communal a tenu séance le 17 décembre 2001, à 20 h 15. Sur 70 membres, 59 étaient présents. Les points suivants ont été traités.

### Budget 2002

La Commission des finances fait part de ses constatations et relève entre autre que la Commune ne maîtrise plus que le 43 % des dépenses et le 35 % des recettes, ceci en raison des obligations et charges imposées par l'Etat. Il y a lieu de relever une hausse excédentaire des charges de **Fr. 1'919'000.-** par rapport au budget 2000 et de **Fr. 4'787'000.-** par rapport aux comptes de la même année.

Il est également à craindre un resserrement des liquidités de la Commune, d'autant plus que la situation économique devient plus difficile, donc que le pouvoir d'achat du citoyen diminue.

Le budget 2002, établi avec prudence par la Municipalité, laisse apparaître la situation suivante:

Revenus	Fr. 20'449'530.-
Charges	Fr. 23'447'930.-
Excédent des charges	Fr. 2'998'400.-

Face à toutes ces incertitudes, la Commission des finances a renoncé à proposer des modifications de ce budget et a demandé au Législatif de l'adopter.

Avec 6 abstentions, le Conseil communal accepte le budget 2002, tel que présenté, le rapport de la Commission des finances et les réponses de la Municipalité.

### Arrêté d'imposition pour l'année 2002

La Commission des finances fait remarquer que l'Arrêté d'imposition et le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ainsi que les

taxes, sont exactement les mêmes que ceux que le Conseil a voté le 2 octobre 2000. En effet, tenant compte des difficultés à élaborer un budget basé sur des éléments sûrs et vérifiables émanant des Autorités cantonales, il est plus sage de ne pas modifier, pour le moment, notre Arrêté d'imposition. Néanmoins, la progression continue des charges reportées par l'Etat sur les communes nous obligera à revoir la situation lorsque nous aurons les renseignements permettant de faire des prévisions en toute connaissance de cause.

La Commission des finances propose d'accepter l'Arrêté d'imposition et le Règlement communal, ainsi que les taxes sur l'évacuation et l'épuration des eaux, pour l'année 2002.

A l'unanimité, le Conseil communal accepte l'Arrêté d'imposition pour l'année 2002, en maintenant le taux d'imposition communal à 85 %, ainsi que les taxes découlant du Règlement précité, telles que fixées par la Municipalité.

## Construction d'un collecteur séparatif entre le ch. du Mottier et celui des Corjons

La Commission ad hoc relève que les études réalisées par les Services techniques communaux ont démontré que l'aménagement de ce secteur offrait une opportunité de raccorder, par un collecteur en séparatif, le chemin du Mottier au chemin des Corjons. Pour une partie des coûts, le propriétaire d'une parcelle en assume l'essentiel, alors que pour le haut du tronçon, le partage des frais est fonction des surfaces étanches. Dans un premier temps, les travaux seront financés par la Commune puis remboursés partiellement par les propriétaires concernés.

La Commission ad hoc propose d'accepter le préavis, d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux et de lui octroyer le crédit nécessaire.

Le Conseil communal approuve la proposition de la Commission et accorde pour ce faire un crédit de **Fr. 162'000.-**, montant qui sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt.

## Demandes de naturalisation

Le Conseil communal a accordé la bourgeoisie de la Commune de 1052 Le Mont-sur-Lausanne, aux personnes suivantes:

- M. et M<sup>me</sup>  
Filomena et Remo SALERNO,  
ch. de Maillefer 63,  
par 57 OUI contre 2 NON;

- M<sup>lle</sup>  
Mayline CIGNARALE,  
ch. de Champ-Soleil 2,  
par 57 OUI contre 2 NON;
- Famille  
Thong-Chanh CHANCHALEUNE,  
rte du Grand-Mont 27,  
par 51 OUI contre 8 NON;
- M. et M<sup>me</sup>  
Vifre et Sandra MÖLLER,  
ch. de Budron G1,  
par 53 OUI contre 6 NON;
- Famille  
Jean-Pierre et Célia BERNINI,  
ch. de la Roche 27,  
par 55 OUI contre 4 NON;
- M. et M<sup>me</sup>  
José et Rosalia LOURENCO,  
rte de Cugy 110,  
par 55 OUI contre 4 NON;
- M. et M<sup>me</sup>  
Ettore et Alba SAVINI,  
rte de Lausanne 86 L,  
par 53 OUI contre 6 NON;
- M<sup>lle</sup>  
Sabrina VENTURA,  
ch. de la Dépale 8,  
par 58 OUI contre 1 NON;
- M.  
Francesco VENTURA,  
ch. de la Dépale 8,  
par 58 OUI contre 1 NON.

## Remerciements

Cette législature arrive à son terme et le Président remercie chaleureusement les Conseillères et Conseillers qui mettent fin à leur mandat, après avoir travaillé au service de la collectivité pour le bien de notre Commune, ceci durant de nombreuses années.

- **8 législatures:**  
M. Pierre LAEDERMANN;
- **6 législatures:**  
M. Jean-Claude CORBAZ;
- **5 législatures:**  
M<sup>me</sup> Michèle DERRON,  
MM. Nicolas BERGIER,  
Jean-Paul WALDMAYER et  
Pierre-André JAN;
- **4 législatures:**  
M<sup>me</sup> Marie-Claude ROBERT,  
MM. Jean-Edouard BURRI,  
Raymond BOURGOZ et  
Emile CUEREL;
- **3 législatures:**  
MM. Yvan GRAZ,  
Ernest WYNIGER, et  
le Président, M. J.-Claude NOVERRAZ;
- **2 législatures:**  
M<sup>mes</sup> Christine GIORGIS,  
Gisèle LAEDERMANN,  
MM. Blaise MIVELAZ,  
Claude PACHE,  
Daniel JENNI et  
Gilbert MEYLAN;

- **1 législature:**  
M<sup>me</sup> Martine RUCHTI,  
MM. Guy BELET,  
Daniel CORBAZ et  
Pierre-André DUPUIS.

Le secrétaire:  
G. Magnenat

## Police municipale

### Objets trouvés

Plusieurs objets trouvés, notamment des lunettes médicales, vêtements, bijoux, trousseaux de clés, natel, etc., ont été déposés au poste de police dans le courant de l'année dernière.

Malheureusement, ces articles n'ont été que partiellement réclamés ou restitués. Il en est de même pour les objets trouvés à la salle de gymnastique du Mottier ainsi qu'à la piscine.

Dès lors, si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à passer à notre poste ou à vous renseigner en composant le 021 651 91 70.

### Recensement des chiens

Les propriétaires ou détenteurs de chiens sont informés qu'ils sont tenus de déclarer au Service de police jusqu'au 28 février 2002:

1. Les chiens acquis ou reçus en 2001;
2. Les chiens nés en 2001 et restés en leur possession;
3. Les chiens vendus, décédés ou déclarés nés au cours de l'année 2001, pour radiation;
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de les inscrire à nouveau.

**Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours à l'autorité communale par le propriétaire ou le détenteur.**

Il est rappelé que chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.

En outre, dès le 1<sup>er</sup> avril 1999, l'obligation de faire vacciner les chiens contre la rage est supprimée. Toutefois, à des fins de prévention de la santé publique et animale, nous vous recommandons cependant vivement de faire vacciner votre chien contre cette maladie.

R. Leder  
Commissaire



## Propriétaire:

Nom:

Prénom:

Né(e) le:

Adresse:

N°:

Localité:

Tél. privé:

prof.:

autre:

## Chien:

**Biffer ce qui ne convient pas**

Nom usuel:

Fonction: compagnie, AVS/AI, prest. compl.  
police/armée, catastrophe ou aveugle

Race:

Couleur:

Statut: actif, mort ou donné

Date naiss.:

Sexe:

Date:

Acquis le:

Rage, date du dernier vaccin:

Remarques:

# Communication de la Municipalité

## Cartes civiques Rappel

Afin d'éviter l'impression de nouvelles cartes pour une durée limitée, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger la validité des cartes d'électeurs actuelles jusqu'à l'introduction du vote par correspondance généralisé. Ce nouveau processus interviendra, pour le canton de Vaud, en juin 2002.

Les électeurs et électrices sont donc invités à conserver la carte de couleur jaune, délivrée pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997, et ce jusqu'à nouvel avis, même si sa validité est limitée au 30 juin 2001.

# Elections communales Législature 2002-2005

## Assermentation

### Assermentation et installation des Autorités communales du Mont-sur-Lausanne mercredi 12 décembre 2001

Invités à se rassembler sur la Place du Petit-Mont, dès 16 h 30, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal, élus lors des élections de l'automne 2001, se rendent au Temple, en cortège, sous la conduite de l'Union Instrumentale, accompagnés des bannières cantonale et communale.

Au Temple, dès 17 heures, Monsieur Jacques NICOD, Préfet du district de Lausanne, procède à l'assermentation des Membres du Législatif, des Membres de la Municipalité et de M. Daniel Grosclaude, Syndic.

M. le Pasteur Christian Heyraud apporte à l'Assemblée le message de l'Eglise et de la Paroisse.

Les autorités se rendent ensuite à l'Aula du collège du Mottier B, route de la Blécherette, pour procéder, sous la Présidence de M. Jacques NICOD, Préfet du district de Lausanne, à l'élection du Président du Conseil communal et de son secrétaire.

**M. Gérard MOJON est élu Président du Conseil communal pour l'année 2002**, succédant ainsi à M. Jean-Claude

## Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

**Le vendredi de 19 h 00 à 20 h 30**

**Le samedi de 19 h 00 à 20 h 30**

**Le dimanche de 10 h 30 à 12 h 00**

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

NOVERRAZ, appelé à siéger au sein de l'Exécutif; M. le Préfet adresse de sincères félicitations au nouveau Président et l'assemblée confirme cette brillante élection par de chaleureux applaudissements. Conformément aux dispositions de l'art. 12 de la Loi sur les communes, **Madame Nicole PETERMANN est élue et se voit confier le poste de Secrétaire du Conseil communal.**

Selon l'ordre du jour de cette séance d'installation, présidée par M. Gérard MOJON, l'assemblée procède à **l'élection des membres du bureau pour 2002**. Sont élus:

- **1<sup>re</sup> Vice-Président:**  
M. Bernard CHABLOZ
- **2<sup>e</sup> Vice-Président:**  
M. Christian KNECHT
- **Scrutateurs:**  
M<sup>me</sup> Geneviève HOCHSTRASSER  
M. Jacques MARCHAND
- **Scrutateurs supplémentaires:**  
M. Christophe WUTHRICH  
M<sup>me</sup> Renata RAVERA
- **Huissier:**  
M. Philippe CHAPPUIS

Il appartient alors à M. le Président Gérard MOJON de s'adresser à l'assemblée, non sans saluer d'emblée l'excellent travail effectué par son prédécesseur qui qualifiait d'historique la législature 1998-2001, à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire.

M. Gérard MOJON évoque un monde en mutation dont certains aspects découlent des événements du 11 septembre 2001; nous ne sommes certes pas épargnés et l'on peut mentionner les mutations en cours au niveau de nos structures politiques (travaux de la Constituante) et de nos structures sociales (répartition des responsabilités et des charges Etat-Communes). Ces mutations sont sources de défis, de réflexions et de problèmes que nous

aurons à affronter au cours de ces prochaines années et pour ce faire, nous aurons besoin de forces vives et d'idées nouvelles.

M. le Président relève avec satisfaction que nous n'avons pas manqué de candidats lors des élections de fin octobre; c'est ainsi que nous avons renouvelé à 28 % le Conseil communal, avec 18 nouveaux conseillers élus à cette occasion; pour cette législature 2002-2005, 9 conseillères siégeront au sein du Législatif.

Enfin, et pour faire face à ces diverses mutations, M. le Président invite chacune et chacun à faire montre de civisme, de respect et de confiance réciproque, de rigueur et de lucidité, en leur souhaitant d'ores et déjà une législature pleine d'enthousiasme.

La parole est à M. D. Grosclaude, Syndic qui félicite les membres du Conseil communal, les nouveaux pour leur élection et les anciens pour leur réélection, en leur souhaitant de réelles satisfactions dans l'accomplissement de leur mandat, non sans déplorer par ailleurs que seuls 32,6 % des électrices et électeurs de notre Commune aient pris part à ce scrutin.

M. le Syndic tient à attirer l'attention de l'assemblée sur les problèmes résultant de la mise en œuvre du processus EtaCom, dès le début de la législature précédente, et qui poursuit l'objectif de réaliser une nouvelle répartition des tâches, des responsabilités et des charges financières entre le Canton et les communes.

Alors que l'ensemble de ces démarches suscite de diverses et nombreuses réactions, notamment au sein de l'Union des Communes Vaudoises, M. le Syndic relève que pour notre Commune, il en résulte, dans un premier temps, que 65 % des recettes budgétisées pour 2002 sont absorbés par des participations cantonales et intercommunales.

M. D. Grosclaude évoque également la situation et les derniers rebondissements qui affectent le Remaniement parcellaire en cours au Mont depuis 1982. M. Daniel Grosclaude informe ensuite le Conseil de l'organisation de la Municipalité pour cette nouvelle législature 2002-2005 et adresse des remerciements à l'attention des Autorités qui, jusqu'à ce jour, ont présidé aux destinées de notre Commune, en souhaitant de pouvoir poursuivre dans cette voie, pour l'avenir de notre Commune et le bien-être de ses habitants.

M. le Préfet Jacques NICOD, à qui il appartient, en sa qualité de représentant du Conseil d'Etat, de clôturer cette séance d'installation des nouvelles Autorités communales, qui entreront en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2002, adresse des félicitations aux Membres du

# Elections communales Législature 2002-2005

## Election de la Municipalité

Electrices et électeurs inscrits :	3'364	Bulletins blancs et nuls :	22
votants :	1'094	Bulletins valables :	1072
Bulletins rentrés :	1'094	Majorité absolue :	537

### Sont élus :

1. M. Guex André	857	5. M. Bratschi Charles	747
2. M. Annen Raymond	846	6. M. Odier Michel	741
3. M. Sueur Jean-Pierre	770	7. M. Grosclaude Daniel	648
4. M. Noverraz Jean-Claude	767		

## Election du Conseil communal

Le vote a eu lieu selon le système majoritaire.

Electrices et électeurs inscrits :	3'364	Bulletins blancs et nuls :	45
votants :	1097	Bulletins valables :	1052
Bulletins rentrés :	1097	Majorité absolue :	527

### Sont élus dans l'ordre décroissant des voix obtenues :

1. PIGUET Stéphane	905	50. DUPUIS René	723
2. RAUSCHERT Michel	903	LE ROUX Paul	723
3. CHAMOT Antoine	883	52. CORBAZ Andrée	722
4. SPANHAUER Yves	871	53. MENETREY Eric	721
5. BESSON Daniel	870	54. WUTHRICH Christophe	720
6. CHABLOZ André	868	55. BOULENAZ Jean-Claude	709
7. AMAUDRUZ Michel	866	56. PILLER René	703
DUPERRET François	866	57. GRIN Martial	699
9. MENETREY Guy	865	RAMUZ Louis	699
10. BELET Alfred	864	59. VUILLIOMENET Jean-Michel	698
11. NOVERRAZ Jean-Claude	863	60. LAEDERMANN Jean-Luc	685
12. JOERG Jean-Daniel	860	61. ALLAZ Stéphane	679
13. ISELY Jacques	855	62. RAVERA Renata	637
14. CAPT Jean-Pierre	854	63. BORIN Valentin	633
ZIMMER Catherine	854	64. AMIGUET Jean-Claude	616
16. AMAUDRUZ Claude	841	65. BRUCHEZ Pierre-Alain	611
KNECHT Christian	841		
PETERMANN Jean-Marc	841		
19. CHABLOZ Bernard	837		
20. WIRTHLIN Jean	836		
21. THUILLARD Pierre F.	831		
22. SUTER Gilbert	823		
23. CORBAZ Christophe	821		
24. COCHE Pierre	817		
25. CHABLOZ Alain	814		
26. MOJON Gérard	810		
27. ROCHAT Bernard	809		
28. TRUFFER Jean-Jacques	796		
29. ANSERMOT Roger	794		
30. ROULIN Monica	792		
31. HOCHSTRASSER Geneviève	791		
32. BONZON André	788		
33. HENNY Michel	785		
VAUCHER Philippe	785		
35. WYSS SCHELKER Ursula	781		
36. KNUS Eric	778		
37. SCHWANDER Jean-Marie	772		
38. PELET Jean-Daniel	768		
SAUTEREL Alain	768		
40. HAYWARD Philippe	763		
VON WARTBURG Rodolphe	763		
42. SCHMALZ André	761		
43. RAVESSOUD Michel	759		
44. MARTIN Nathalie	752		
45. CHENEVARD Bertrand	748		
46. MAGNIN Marie-José	742		
47. MULLER André	739		
48. PASSARD Marianne	738		
49. MARCHAND Jacques	725		

### Sont en outre désignés d'ores et déjà comme suppléants, pour avoir atteint la majorité absolue

66. CHARDONNENS Michel	609
67. RENAUD Rémy	608
68. DORTHE Philippe	605
69. CORBAZ Elisabeth	586
70. CEVEY Alexandre	568
71. PINTO José	563
72. GALLUS Léopold	557
73. DOBJANSCHI Alexandre	554
74. BLANC Pierre	549
75. MAILLARD Marc	538

M. J.-Claude Noverraz élu à la Municipalité, a d'emblée démissionné du Conseil communal; M. Rémy Renaud, élu, est également démissionnaire.

### Les 11 suppléants ont été désignés et élus tacitement, conformément aux dispositions de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 14 mai 2001:

DORTHE Philippe
CORBAZ Elisabeth
CEVEY Alexandre
PINTO José
GALLUS Léopold
DOBJANSCHI Alexandre
BLANC Pierre
MAILLARD Marc
MULLER Jean-Pierre
JUVET Thierry
PANNATIER Janine

Conseil communal et de la Municipalité, en formulant ses vœux de santé et ses souhaits pour de bonnes Fêtes de fin d'année!

La séance est levée à 19h20.

Le secrétaire ad hoc  
C. Frioud, Secrétaire mcpl

## Etablissement scolaire

### Inscriptions au cycle initial Classes enfantines

Le cycle initial (classes enfantines) a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

Le cycle initial (classes enfantines) dure deux ans. Il est facultatif et gratuit, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

**Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1997 et le 30 juin 1998 peuvent être inscrits en première année du cycle initial.**

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat des Ecoles, collège du Mottier B, premier étage:

**du lundi 4 mars 2002  
au vendredi 8 mars 2002  
de 8 h 30 à 11 h 30**

Prière de vous munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

### Important!

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre:

- le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 1998, (avance possible, entrée déjà en 2002)

et les enfants nés entre

- le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 1998, (retard possible, entrée seulement en 2003).

Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont-sur-Lausanne, téléphone 021 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1996 et le 30 juin 1997 qui n'ont pas encore suivi le cycle initial.

Les enfants qui suivent actuellement la première année du cycle initial entreront d'office en deuxième année du cycle initial.



Photo: Ecoles du Mont

**Les écoliers en Hongrie**

## Jeux Internationaux des écoliers 2001

### Voyage à Szombathely, Hongrie

En novembre 2000, les maîtres d'éducation physique du Mont ont sélectionné 14 élèves de l'Etablissement secondaire pour participer aux jeux Internationaux des écoliers à Szombathely, en Hongrie. Nos athlètes se sont entraînés sans relâche durant six mois tant à l'école que dans leur club sportif respectif, recherchant durant leur temps de loisirs des sponsors, des dons et des fonds de soutien afin de vivre cette grande aventure.

Enfin, le 17 août, notre délégation s'est envolée pour Vienne. Le vol avec Laudair a été très agréable et de bonne compagnie. Bertrand Piccard

nous a même fait le plaisir de nous accompagner et de signer quelques autographes dans l'avion.

Durant trois jours, logés dans un magnifique hôtel, les élèves ont pu découvrir, la célèbre cité de Mozart: le centre ville, la zone piétonne et ses boutiques, le palais des Hofburg et ses trésors, l'opéra, la cathédrale St Stéphan, les terrasses et les promenades en calèches bien sûr! Mais aussi, le château de Schönbrunn, ses magnifiques jardins, son nouveau parc zoologique, sa palmeraie et son labyrinthe. Puis, exténués, nos courageux élèves n'ont pas hésité à plonger après une descente vertigineuse en toboggan, dans le beau Danube bleu! Sans oublier, les folles descentes en grand huit et autres attractions plus effrayantes les unes que les autres au

Prater, parc d'attractions viennois. Le métro nous a permis de nous déplacer rapidement et agréablement dans Vienne.

Le matin du 20 août, un car de l'organisation des jeux internationaux est venu nous chercher, accompagné de la délégation de Vevey.

Le trajet a été tranquille jusqu'à Szombathely. Un petit détour par le lac Balaton, nous a donné l'occasion de découvrir le « St Tropez hongrois ». Les mieux vaccinés, téméraires ou inconscients, se sont élancés dans cette eau brunâtre, gluante et chaude (29°), remplie d'algues et de poissons crevés!

D'autres ont préféré une douche glaciale ou simplement jouer un match de foot sur un terrain glissant contre nos amis les veveysans.

Puis, en fin d'après midi, la délégation est arrivée à Szombathely, où nous avons été accueillis chaleureusement. Suivi du rituel des jeux, distribution des accréditations, cadeaux souvenirs et organisation dans nos logements. Tout sauf? Le contrôle des passeports!

Le mardi 21 août, les élèves se sont rendus sur les terrains de sport, à la salle de gym ou à la piscine pour s'entraîner. Le stade est magnifique, flambant neuf, construit tout spécialement pour recevoir les 50 délégations venues de 30 pays du monde entier, soit plus de 1000 enfants. La piscine est un peu plus vétuste, mais bien agréable, bassin de 50 m, munie de 2 bassins d'eau chaude et d'un jacuzzi

Le soir, les participants ont défilé à travers Szombathely pour atteindre le stade, où a débuté la cérémonie d'ouverture des 33<sup>e</sup> Jeux Internationaux des écoliers.



Photo: Ecoles du Mont

**Moments de détente**

C'était parti ! A l'aube, les premières compétitions éliminatoires ont commencé. Nos élèves ont pu immédiatement constater le niveau très élevé des performances réalisées par ces jeunes d'âge identique, mais d'un encadrement supérieur à la Suisse. En effet, ces enfants suivent tous un programme « sport-études » dans leur école. Malgré tout leur moral resta intact, essayant de surpasser leur propre performance. Tous ont réussi, certains à nager plus vite, d'autres à courir plus vite ou à sauter plus loin ou finalement à améliorer leur prestation aux engins de gymnastique.

Le jeudi 23 août, les jeux ont pris fin par une cérémonie de clôture époustouflante. Démonstrations de gymnastique, de cordes à sauter par les championnes du monde, présentations de danses folkloriques et bien sûr, la soirée organisée pour les participants.

Le vendredi, la tête pleine de souvenirs, les valises remplies d'échanges, pins, tee-shirts, badges et adresses, les larmes aux yeux et bien fatigués nous nous sommes envolés de Vienne pour rejoindre Genève vers 22 h 00.

La rencontre, la découverte, la sportivité, ont dynamisé notre équipe qui, chargée de souvenirs inoubliables, remercie encore chaleureusement l'école, les communes, ses sponsors et donateurs, sans lesquels elle n'aurait pas pu participer aux Jeux internationaux des écoliers à Szombathely en Hongrie.

Ce sont : E.S du Mont sur Lausanne CIO  
Sté développement du Mont  
BCV  
Commune de Cugy  
Commune de Froideville  
Commune de Bretigny  
M<sup>me</sup> et M. J.-P. Panchaud, Mont  
M. P.-A. Marmillod, Bretigny  
M. Partenier, Yverdon  
M. M.-E. Piot, Echallens  
Canon  
Bobst  
Eglantine Fleurs, Mont  
Scierie Menétray, Mont  
ABC Maxi vue  
CSPL  
BEPSA  
Garage des Roches, Mont  
Auberge Communale, Mont  
Globus  
Generali Assurance  
Metabader Sàrl, Mont  
ECA  
Le marché Flag, Cugy  
Coca-Cola, Beverages  
Boucherie Piguet, Mont  
Boulangerie Bidal, Cugy  
Les parents  
Les enseignants  
Les amis, parrains  
Et tous les oubliés

**Un immense merci.**

La délégation du Mont,  
Szombathely 2001

## Paroisse du Mont

Nous voilà au premier mois de l'année 2002 devant les pages blanches de notre agenda, repensant à l'année écoulée, aux événements heureux, aux événements malheureux ou même bouleversants que nous avons vécus ou que d'autres autour de nous ont vécus.

Ces pages blanches vont se remplir certes d'obligations, peut-être plus vite que nous aimerions, ou au contraire rester immaculées parce que rien n'arrive jamais...

Et moi, je suis là me demandant : « Que me prépares-tu pour cette année Seigneur ? »

Tu as promis d'être tous les jours avec moi, de te tenir tout près de moi ; tu me dis je t'aime et moi, qu'est-ce que je te dis en retour ?

Je voudrais être pour ceux qui m'entourent le reflet de cet amour-là. Donner sans penser toujours recevoir, offrir un peu de ta vie qui est source d'eau vive. Avoir le bon geste au bon moment ! Comme parfois je suis maladroite et si souvent je manque une occasion de te faire plaisir en refusant de partager ta vie !

Alors, ces pages blanches pourront se remplir. Je saurai que c'est toi qui a tout préparé pour que 2002 soit une année pleine de surprises et d'aventures car tu n'es pas un Dieu ennuyeux. Il y a toujours quelque chose qui se passe lorsque je t'écoute.

Je t'offre mon année 2002 Seigneur, qu'elle soit remplie par toi.

Et pourquoi ne pas prendre comme mot d'ordre le psaume 121 ?

*« Je lève les yeux vers les montagnes...  
D'où me viendra le secours ?  
Le secours me vient de l'Eternel, qui a  
fait les cieux et la terre.*

*Il ne permettra point que ton pied  
chancelle ;*

*Celui qui te garde ne sommeillera point.  
Voici, il ne sommeille ni ne dort, Celui  
qui garde Israël.*

*L'Eternel est celui qui te garde, L'Eternel  
est ton ombre à ta main droite.*

*Pendant le jour le soleil ne te frappera  
point, Ni la lune pendant la nuit.*

*L'Eternel te gardera de tout mal,  
Il gardera ton âme ;*

*L'Eternel gardera ton départ et ton  
arrivée, Dès maintenant et à jamais. »*

Bonne année 2002.

Pour la Paroisse :  
Chantal Romy

## A savoir



### Union Instrumentale Soirées annuelles

L'Union Instrumentale du Mont a le plaisir de vous convier à assister à **ses traditionnelles soirées annuelles**, agendées aux **vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 février 2002** à la Grande salle (portes à 19h45, rideau à 20h30).

Musiciennes et musiciens, sous la direction de M. Jean-Daniel Correvon, ont concocté un programme varié, parfaitement adapté à notre public et susceptible de plaire à tous.

Nous vous attendons et souhaitons vous accueillir nombreux lors des prochains concerts précités.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre présence, vous souhaitons la bienvenue et vous disons à bientôt !

Le comité



### Les Abbayes Réunies Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des Abbayes Réunies du Mont sur Lausanne aura lieu le **mardi 5 mars 2002 à 20h15 au Foyer de la Grande salle du Petit-Mont.**

Lors de cette assemblée, la société nommera son nouvel Abbé-Président ainsi que deux nouveaux membres au comité.

Les dates de la Fête 2003 seront fixées. Nous vous attendons nombreux à cette assemblée afin de pouvoir vous saluer et partager le verre de l'amitié.

Le Comité



### Echo des Bois Réjouissances 2002

Mi-mars : l'hiver sort côté cour et le printemps entre côté jardin. C'est le moment d'entonner des refrains vivifiants qui annoncent la belle saison. C'est aussi le moment, pour votre Chœur mixte montain, de vous convier à ses **soirées annuelles, les 15 et 16 mars 2002.** La présentation des

chants sera originale, poétique et rafraîchissante. Les chanteurs se réjouissent de vous retrouver nombreux pour partager avec eux l'amour des chansonnettes qui maintiennent jeune, et vous présenter les nouveaux choristes.

Mais encore?... **Les 4 et 5 mai 2002**, nous vous retrouverons au **71<sup>e</sup> Giron des Chorales du Jorat**, qui vous ravira par ses productions musicales diversifiées et entraînantes. Entre autres, nous vous offrirons le spectacle du groupe « Café-café » de Pierre Huviler: c'est un show éblouissant et étourdissant qui vous enchantera. Il ne sera donc pas nécessaire de courir le canton pour voir ce spectacle, puisqu'il vous sera servi à domicile, et... avec le sourire...

Pour la décoration de cette fête, nous accepterions volontiers l'aide de dames aimant **bricoler** et **confectionner** toutes sortes de belles choses: prière de contacter Nelly Glayre: 021 652 41 82.

Nous vous remercions également de réserver un bon accueil à Michel Glayre, qui vous proposera d'inclure une annonce dans le livret de fête en échange des quelques sous nécessaires à l'organisation de cette fête.

Des détails plus précis et plus alléchants encore paraîtront dans le numéro de mars 2002. A bientôt, et bonne fin d'hiver.

Lia Singh

## De nos sociétés



### FSG Le Mont Soirées annuelles

Le thème choisi cette année par les moniteurs était la folie, sans savoir que les événements internationaux leur donneraient raison. La folie, on peut la percevoir sous diverses formes, extrême, barbare ou de façon plus modérée et drôle comme lors de cette soirée.

Cette année était un tournant pour la FSG du Mont-sur-Lausanne, le président technique François se retirant après 15 ans. Une nouvelle équipe s'est chargée de préparer et de diriger la soirée. Dans son discours, le président Alix Briod a relevé qu'il n'y avait pas de risque d'intoxication, ni d'effets secondaires après avoir vu le spectacle.

Le programme a débuté par les petits et grands jeunes gymnastes sur des variations au sol, barres parallèles et mini-

trampoline; vint le tour du bal des souris; ce groupe d'enfantines est le plus important en nombre de la société avec 37 gymnastes, filles et garçons mélangés. Le décor était composé de trois fromages géants que les petites souris ont eu à cœur de fréquenter assidûment afin de se régaler: grandiose. Puis les jeunes filles 7-10 ans, avec l'école du corps, des élastiques et de l'imagination, nous ont fait voir que l'on peut bouger harmonieusement. Les dames ont su mettre le feu sur une musique de " Village People ".

Tandis que les parents et enfants se sont produits dans une mise en scène de Malou et Doumé, empreinte de poésie et de tendresse digne des meilleurs Walt-Disney, leurs enfants représentant les jouets: magnifique.

Les Juniors filles, dans un numéro très classe d'école du corps avec chaises nous ont donné l'envie de danser et de faire la fête, avant la prestation des grands jeunes gymnastes au mini-trampoline dans un numéro intitulé " ping-pong ".

La deuxième partie débuta de façon encore plus folle, avec un vent d'illusion interprété par le groupe agrès filles et garçons dans une suite d'engins, sol, poutre, anneaux balançant, et mini-trampoline tous plus aériens les uns que les autres. Les féminines nous ont ensuite emmenés au bal des vampires, magnifique numéro d'école du corps avec des capes rouges sang. Les jeunes filles 11-15 ans se sont présentées aux barres asymétriques dans une interprétation des couleurs.

Les actifs aux anneaux balançant et barres parallèles nous ont emmenés dans un Benny-Hill Show des plus délirants. Chaque année la gym hommes sort des sentiers battus et cette année encore le BBL (Ballet Bizarre le Mont)



Le fou d'un soir, François Mounoud et son ours « Doumé »



Le président Alix Briod lors de son discours

Photo: Gym du Mont

nous a fait découvrir les charmes de ces messieurs en tutu sur une interprétation du lac des cygnes, un grand moment.

Pour terminer la soirée, les moniteurs ont mis le feu avec un ballet basé sur le rythme et les percussions en invitant tous les groupes lors d'un grand final magistral, basé sur le même style et rehaussé de petits masques lumineux du plus bel effet.

Par ses interventions pleines d'humour et de poésie, François Mounoud le mime fou d'un soir a su donner un rythme à toute cette soirée de folies orchestrée par Malou Besson, Doumé Barby, Sonia Rosat, et Pascal Graf qui a dirigé son équipe de main de maître. Un grand merci à Aurélie Bregeon pour les dessins. Le nouveau comité de soirée peut-être fier du spectacle et vous donne rendez-vous l'année prochaine.

F. Barrat

## Prochains journaux

### Parutions Articles

Fin mars 2002	5 mars
Fin mai 2002	5 mai
Fin juillet 2002	5 juillet
Fin septembre 2002	5 septembre
Fin novembre 2002	5 novembre

**Merci de respecter le délai.**

### Rédaction

**Greffe municipal**  
Route de Lausanne 16  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 651 91 91  
Fax 021 651 91 92  
Mail greffe@lemontsurlausanne.ch

Photo: Gym du Mont





Nous vous invitons chaleureusement à nos prochains concerts  
du dimanche dans notre Temple,  
sous l'égide de la «*Guilde de la Musique de Chambre*».

**DIMANCHE 3 FÉVRIER À 17 HEURES**

**Quatuor L' ESTREE**

Janet HAUGHLAND, violon  
Piotr KAJDASZ, violon  
Michael WOLF, alto  
Emmanuelle GOFFART, violoncelle

**Programme:**

J. BRAHMS : 1<sup>er</sup> quatuor en ut mineur op. 51 n° 1  
P.I.TCHAIKOWSKY : 2<sup>e</sup> quatuor en Fa maj. op.22

**DIMANCHE 24 MARS À 17 HEURES**

**Quatuor CANTICUM**

Magali DAMI, soprano  
Marie-Laure CHABLOZ, alto  
Emiliano GONZALEZ-TORO, Ténor  
Philip NIELSEN, basse

Christine GABRIELLE, luth

**Chansons françaises de la Renaissance**

œuvres de Lassus, Janequin, Costeley, Passereau, Sandrin, Regnard

**PROCHAIN ET DERNIER CONCERT DE LA SAISON:  
À L' AULA DU COLLÈGE DU MOTTIER**

**DIMANCHE 14 AVRIL À 17 HEURES**

**Trio ADAMAS percussions**

Spectacle musical familial.

**Billets à l'entrée: Fr. 15.-. Enfants: entrée libre.**